

N°2 - 2024

LE JOURNAL DU

Relais Petite Enfance



Le mot du Relais

Le mot du Président

Le premier printemps du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle annonce de bonnes saisons au service des familles.

Sentiments dévoués,
Christian Roussel.



Mme Gaëlle Brouillard,
02.35.17.61.05
Lundi : 13h – 16h30
Mercredi : 9h – 12h / 13h30 – 17h
Jeudi : 15h -18h
@ : gaelle.brouillard@cciabb.fr

“J’suis content, c’est l’printemps,
Les arbres sont en couleurs” *Henri Dès.*

Le Relais a aussi célébré le printemps. Vous trouverez dans ce 2e volet du Journal du Relais, le petit coin des actus.

Le mois de mai est aussi synonyme de congés payés pour les assistants maternels. Le Journal du Relais expose les différentes modalités liées aux congés payés.

Enfin, vous trouverez le récapitulatif des ateliers de mars et avril.

Bonne lecture.



Sommaire



Le coin des actus

Les congés : quelle histoire!

Retour sur les ateliers

Les comptines

Les p'tites recettes

La suite du programme



Le coin des actus

monenfant.fr

c'est avant le 1er juin!

Il s'agit d'un site mis en place par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Il est gratuit pour tous.

C'est un moyen pour les parents de trouver les coordonnées de tous les modes d'accueil sur le territoire renseigné.

Ils y verront apparaître les structures d'accueil, les coordonnées des assistants maternels et du Relais Petite Enfance.

Ce site contient de nombreuses informations, des conseils...

Nous devons deux fois par an actualiser nos profils. C'est important car c'est de plus en plus par ce biais que les parents commencent à se renseigner lorsqu'ils recherchent un mode d'accueil.

Un profil à jour permet de meilleurs renseignements et un premier contact sans mauvaise surprise.

Attention, il faut remettre à jour son profil **avant le 1er juin!**

La déclaration d'imposition

La campagne de déclaration a débuté le 11 avril en Seine-Maritime et dans la Somme.

Une note informative sur la déclaration des revenus d'imposition, spécifique aux assistants maternels, sera diffusée prochainement par le service des impôts.

Le Relais vous fera suivre par mail ce document, dès réception.

Les congés : quelle histoire!



Le mois de mai marque la fin de la période d'acquisition des congés payés pour les assistants maternels. Et parfois, le début de calcul complexes.

Voici quelques éléments afin d'éclaircir cette partie de la Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

☀ **Les congés payés s'acquièrent du 1er juin au 31 mai de l'année N + 1.**

C'est pour cela que lorsqu'un un contrat débute, en septembre par exemple, l'assistant maternel ne cumule pas le nombre maximum de congés payés au 31 mai N+1.

☀ **Comment poser des congés?**

Lorsqu'un assistant maternel a plusieurs parents employeurs, ces derniers doivent se mettre d'accord sur des dates de congés avant le 1er mars de chaque année. A défaut, c'est l'assistant maternel qui fixe lui-même ses quatre semaines de congés annuels entre le 1er et le 31 octobre, ainsi qu'une semaine en hiver.

☀ **Combien de jours de congés payés a cumulé un assistant maternel?**

Pour connaître le nombre de jours de congés payés cumulés, il faut compter le nombre de semaines travaillées.

Ainsi pour 4 semaines normales travaillées, un assistant maternel cumule 2.5 jours de congés payés, avec un maximum de 30 jours par an (une semaine de congés = 6 jours de congés payés).

☀ **Les jours de congés payés sont-ils inclus dans le salaire mensualisé?**

Quelque soit le contrat signé entre parent et assistant maternel, la mensualisation du salaire ne tient pas compte de la rémunération des congés payés.

Ainsi, qu'il s'agisse d'un contrat sur 52 semaines ou 46 semaines ou moins, il convient de calculer le droit à congés payés chaque année.



Quand rémunérer les congés payés?

Tout dépend du contrat conclu entre l'assistant maternel et le(s) parent(s).

Pour les contrats sur 52 semaines, la rémunération des congés payés se *substitue* au salaire. C'est à dire qu'il faut retirer du salaire mensuel, les jours d'absences pour congés payés et y ajouter le droit à congés payés.

Pour les contrats sur 46 semaines ou moins, les congés payés sont rémunérés selon la période choisie lors de la signature du contrat.

La rémunération peut se faire :

- au fur et à mesure de la prise des congés,
- en intégralité au mois de juin,
- en intégralité à la prise principale des congés de l'assistant maternel.



Comment les rémunérer?

La convention dont dépendent les assistants maternels fait état de plusieurs calculs pour la rémunération des congés payés. Vous trouverez ci-dessous certaines des méthodes employées.

Contrat sur 52 semaines.

Pour commencer, il faut retirer du salaire mensuel, les jours d'absence dûs à la prise de congés payés.

Ensuite, deux méthodes peuvent s'appliquer. Il convient de choisir la plus avantageuse pour l'assistant maternel.

- Méthode du 10e:

Somme des salaires nets sur la période (mensualisation, heures complémentaires/supplémentaires, indemnités de congés payés de l'année précédente) X 10/100

- Méthode du maintien de salaire:

Salaire horaire net X nombre d'heures par semaine/6 jours ouvrables X nombre de jours de CP acquis.

Enfin, il faut ajouter ce montant au salaire mensuel restant après déduction des jours de congés.

Contrat sur 46 semaines ou moins.

Il convient de calculer directement le droit à congés payés.

- Méthode du 10e:

Somme des salaires nets sur la période (mensualisation, heures complémentaires/supplémentaires, indemnités de congés payés de l'année précédente) X 10/100

- Maintien de salaire:

Salaire horaire net X nombre d'heures par semaine/6 jours ouvrables X nombre de jours de CP acquis.

On choisit le plus avantageux. La somme trouvée est à rémunérer en sus du salaire mensuel.

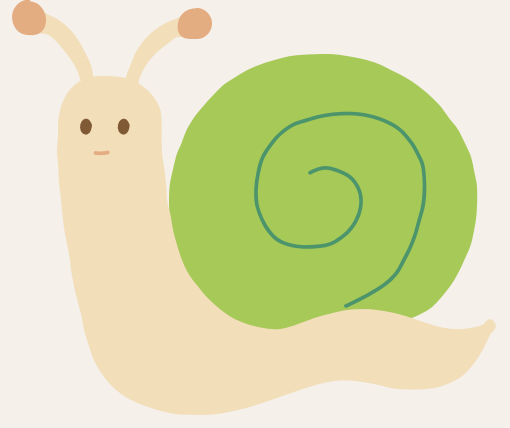
Cela peut paraître compliqué mais rassurez-vous, vous n'êtes plus seul face aux calculs du droit à congés payés.

Vous souhaitez des renseignements ou un soutien pour les calculer, n'hésitez pas à contacter le RPE.

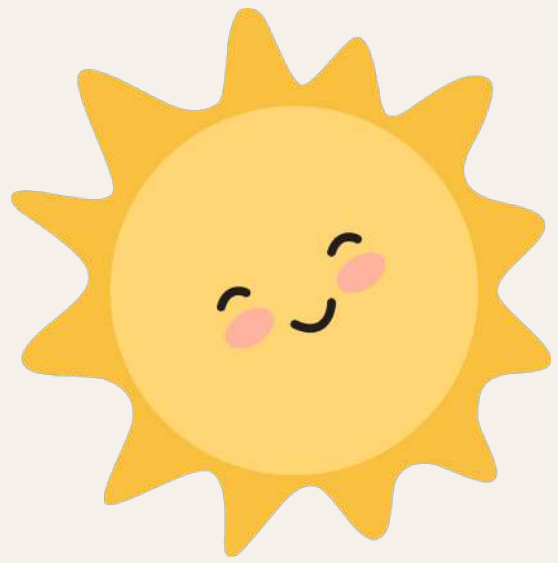
Il vous sera proposé des rendez-vous physiques, téléphoniques ou en visio en fonction de vos besoins.

Retour sur les ateliers

Motricité libre



Les couleurs



Peinture



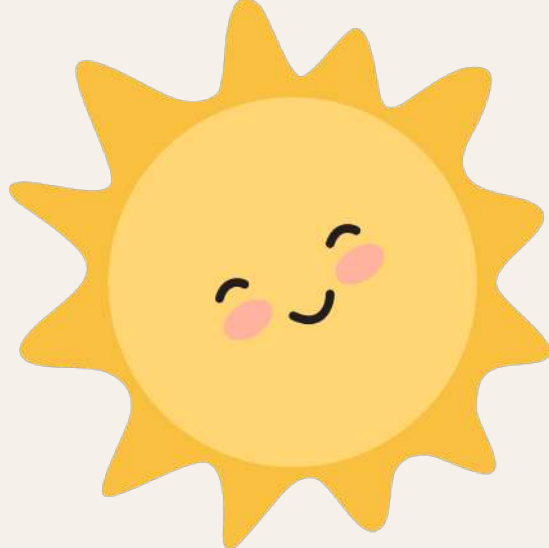
Touché!



La petite ferme en éveil



Mon beau soleil



Atelier cuisine

Bébés lecteurs



Les comptines



Petit escargot

Petit escargot,
Porte sur son dos,
Sa maisonnette.

Aussitôt qu'il pleut,
Il est tout heureux,
Il sort sa tête.

Petit limaçon
N'a pas de maison
Oh, c'est trop bête !

Aussitôt qu'il pleut,
Il est malheureux,
Il fait la tête.

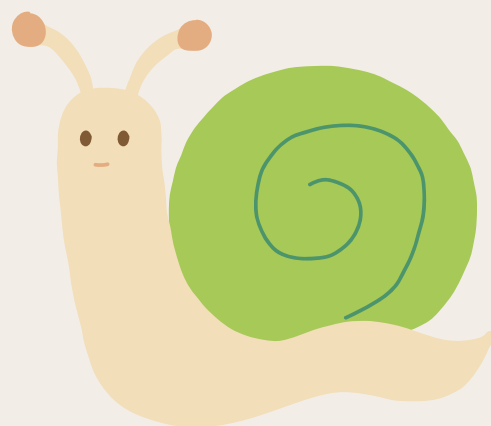
Petit escargot
Invite limaçon
Dans sa maisonnette.

Depuis tous les deux
Sont bien plus heureux
Ils font la fête !

Toc Toc Toc Tortue

Toc toc toc tortue
Sors ta tête, sors ta tête
Toc toc toc tortue
Sors ta tête, il ne pleut plus
Toc toc toc tortue
Sors tes pattes, sors tes pattes
Toc toc toc tortue
Sors ta tête, il ne pleut plus
Le soleil est revenu !

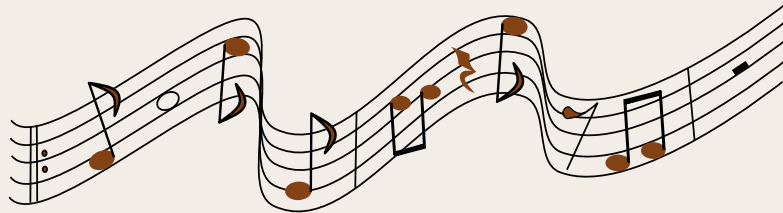
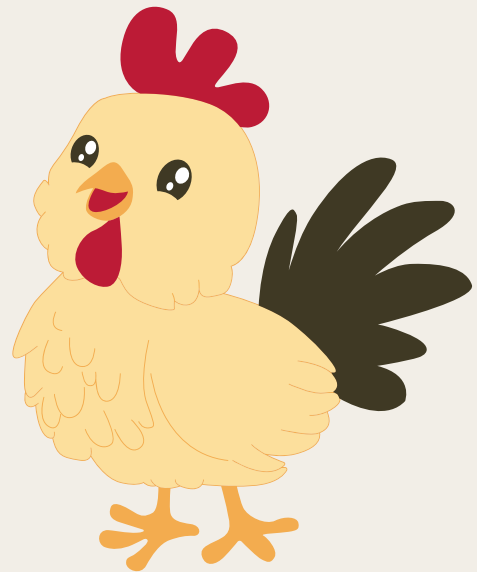
<https://www.youtube.com/watch?v=9LhTAKcuJmA>



<https://www.youtube.com/watch?v=TvdnF96aVhU>

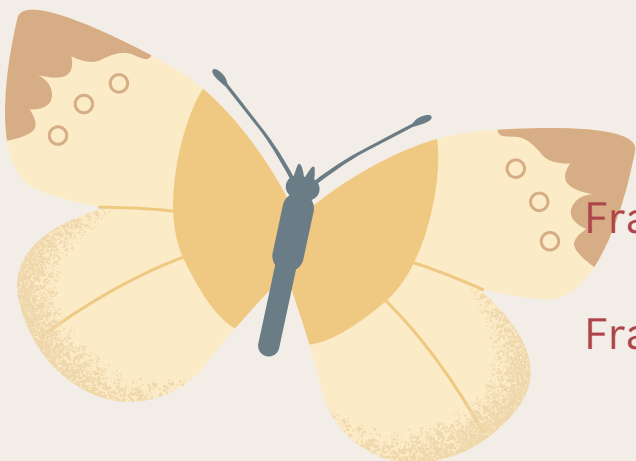
Une poule sur un mur

Une poule sur un mur
Qui picore du pain dur
Picoti, Picota
Lève la queue
et puis s'en va.
(X2)



Vole, vole papillon

Vole, vole, vole papillon
Au-dessus de mon école
Vole, vole, vole papillon
Au-dessus de ma maison



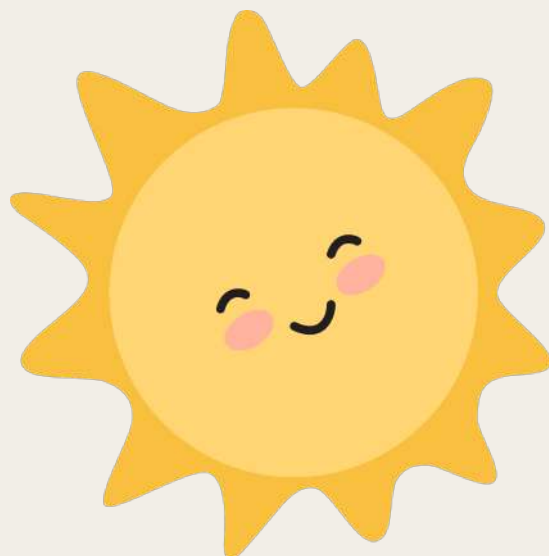
Tournez, tournez les jolis moulins
Frappez, frappez dans vos petites mains
Tournez, tournez les jolis moulins
Frappez, frappez dans vos petites mains

Ah ! Les jolies mains, Mesdames
Ah ! Les jolies mains, que j'ai
Ah ! Les jolies mains, Mesdames
Ah ! Les jolies mains, que j'ai

Monsieur Soleil Doré

Monsieur soleil, soleil,
Monsieur soleil doré
Venez briller sur moi
Monsieur soleil, soleil,
Monsieur soleil doré
Caché derrière un arbre

Les petits enfants chaque
jour vous demandent
Si vous pouvez venir pour
jouer avec eux
Monsieur soleil, soleil,
Monsieur soleil doré
Venez briller sur moi



<https://www.youtube.com/watch?v=z6TiaV80RGk>

Les p'tites recettes



La peinture alimentaire

2 doses de farine

2 doses d'eau

1/2 dose de sel

1/4 de dose de sucre

Des colorants alimentaires ou épices

Le sable magique

7 doses de farine

1 dose d'huile d'olive

Des colorants, cacao, épices...



La suite des saisons

Nous terminons les activités printemps
et nous partons à la découverte de l'été!





Le printemps

Du 7 au 31 mai



Date	Thématiques	Lieu	Horaires
Mardi 7	Motricité libre	Salle René Beuvin – Foucarmont	9h30 - 10h30
Du 8 mai au 20 mai inclus	Fermeture exceptionnelle du Relais Petite Enfance		
Mardi 21	Jeux libres	Centre social l'Atelier Blangy Sur Bresle	10h – 11h
Vendredi 24	<i>Report atelier éveil musical</i>	<i>Bibliothèque Odette Cléré – Blangy-sur-Bresle</i>	<i>9h30 - 10h15 10h30 - 11h15</i>
Mardi 28	La vadrouille des poussettes <i>(en fonction du temps)</i>	Salle René Beuvin – Foucarmont	10h – 11h
Vendredi 31	Bébés lecteurs	Bibliothèque Aumale	9h30 - 11h <i>Sans inscription</i>

*Inscription et souhait d'activités/lieu auprès
de la Responsable du Relais Petite Enfance.*